



FONCTIONS PUBLIQUES INFORMATIONS

**FONCTIONS
PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FPI DDI n° 3 du 11 mars 2013

**Directions
Départementales
Interministérielles**

SPECIAL DDI

Groupe de suivi de la mise en œuvre des SIDSIC du 6 mars 2013

L'administration était représentée par Jacques MARZIN, DISIC, Olivier MARY de la SDPSD, la DGAFP, et des représentants des ministères.

Un déploiement des SIDSIC toujours inachevé

La fin du déploiement était fixée au 31 décembre 2012. A ce jour, 90 SIDSIC sur les 96 attendus sont créés juridiquement, mais une dizaine d'entre eux ne sont pas construits administrativement.

Dans les départements de la grande couronne de Paris et en Ile-et-Vilaine, la

difficulté est de construire les SIDSIC sans casser les mutualisations construites précédemment.

Selon Jacques MARZIN, la DISIC s'emploie à soutenir de façon pragmatique et ciblée les départements en difficulté sur ce projet.

La question centrale de l'emploi

Pour la CFDT, la question des ressources humaines est centrale et les signaux sont au rouge. Elle regrette au passage que les éléments statistiques sur la pyramide des âges par ministère, demandés en décembre ne soient toujours pas fournis. Le bilan social des DDI indique que 40 % des agents sont âgés de plus de 55 ans, et les agents des SIDSIC sont probablement dans cette moyenne.

Dans les départements arrivés au terme de la construction, les affectations réalisées sont

de 10% inférieures aux objectifs et la situation va s'aggraver rapidement par les simples faits de la pyramide des âges et de la réticence affichée des ministères à remplacer les départs. Pour la CFDT la réduction des effectifs des SIDSIC ne peut être supportable que si et seulement si l'on aboutit à une convergence des outils et des moyens.

La DISIC, en lien avec la DSAF et le ministère de l'Intérieur va construire un outil de connaissance des agents des SIDSIC

Et celle de la gestion RH

Les difficultés rencontrées par les agents issus des DDI dans leur gestion sont démobilisatrices : retard dans les arrêtés d'affectations, difficultés de mobilités notamment pour revenir à un autre métier, crainte d'être pénalisés dans leur déroulement de

carrière par leur éloignement dans les SIDSIC. Les différences entre les préfectures et les DDI, notamment sur l'organisation du temps de travail ou la réglementation des astreintes (cf doc annexé), ne favorisent pas le passage en SIDSIC.

Pour la CFDT, l'ambition affichée de réussir les SIDSIC doit s'accompagner d'une ambition affirmée pour les informaticiens, en terme de reconnaissance professionnelle et de qualité de gestion. Nous avons rappelé l'absolue nécessité de lancer un chantier RH sur une cohérence fonctionnelle des métiers SIC pour répondre aux attentes des agents, gommer les inégalités et donner une attractivité aux SIDSIC afin d'en pérenniser leur devenir. La gestion actuelle par ministère est révélatrice d'une interministérialité qui demeure superficielle.

Le représentant de la DGAFP rappelle que le ministre de la Fonction publique a engagé un cycle de négociations général, l'agenda social.

Il indique que sa Direction est prête si elle en est saisie, à travailler sur ce sujet.

Le représentant du MAAF soulève la question de la complexité des procédures actuelles d'affectation qui implique une quinzaine d'intervenants. Un effort de procédure a été fait après la réunion du groupe de suivi de décembre 2012.

De son côté le représentant du ministère de l'Intérieur indique que les RI locaux des préfectures n'étaient pas totalement harmonisés, chaque préfecture pouvant déterminer son mode de fonctionnement pour tenir compte de la réalité locale.

Il précise qu'il n'a pas mandat pour travailler sur une convergence préfecture -DDI en matière de RI ou d'astreintes, mais qu'il ne refuse pas d'en parler.

Le principe de la mise en place d'un groupe de travail est retenu.

La CFDT retient les propos de Jacques MARZIN affirmant qu'une ambition pour les informaticiens est nécessaire pour être à même de maîtriser l'évolution informatique de l'État ; les agents en SIDSIC pourraient être « préfigurateurs » d'un fonctionnement renouvelé de l'Etat, mais il est nécessaire de réfléchir à une forme d'instance qui puisse aborder les SIDSIC dans leur globalité, leur périmètre et leurs problématiques dépassant largement les compétences du CT des DDI.

Après le déploiement, la consolidation

Confirmation du projet :

Les difficultés rencontrées ne remettent pas en cause le projet initial.

Une évaluation des mutualisations aux niveaux départemental et régional, notamment le chantier CHORUS et la mutualisation informatique, est actuellement réalisée par les inspections générales des finances, de l'écologie et de l'agriculture. La question de la

gestion des ressources humaines dans ces mutualisations est un élément fort de l'évaluation. Les conclusions seront rendues à la fin de l'été.

Vérification de la qualité de service :

Les objectifs de qualité sont déterminés localement, par les conventions de services entre le SIDSIC et ses utilisateurs. Il n'y a pas de cadrage national à ce niveau.

Les conventions doivent être communiquées aux comités techniques et diffusées aux agents, pour que l'évaluation du service rendu s'appuie sur des objectifs bien identifiés.

La DISIC va construire un baromètre de la qualité de service avant l'été.

La CFDT fait remarquer que l'atteinte et la tenue dans le temps des objectifs fixés par les conventions de services ne pourront être tenus si les effectifs chutent.

Un effort de formation de tous les agents :

Une enquête est en cours sur les attentes des agents en matière de formation ; la demande est très importante et il va être nécessaire de fournir un catalogue pertinent répondant à l'ensemble des besoins.

Un objectif d'amélioration des outils de convergence :

L'objectif est de simplifier les SI départementaux dans le but de simplifier la mission des SIDSIC et d'améliorer la qualité de service rendu envers les utilisateurs.

Les convergences suivantes sont engagées :

- La gestion des temps avec CASPER ;
- Une solution unique d'inventaire, de gestion de parc, de traitement des appels et de télédistribution de logiciels avec un déploiement envisagé à partir d'avril prochain ;
- Un antivirus commun aux cinq ministères de la REATE ;
- Une virtualisation des postes de travail ;
- Un marché unique interministériel pour la téléphonie fixe.

L'urgence du RIE

La DISIC a fait le point sur le déploiement du Réseau Interministériel de l'État (RIE).

L'infrastructure du réseau est en cours de finalisation et le raccordement des premiers sites devrait intervenir au 3ème trimestre de cette année.

Jacques MARZIN a précisé que le Service à Compétence Nationale (SCN) est créé et est en cours de constitution.

Ce service qui, en régime de croisière, comprendra 45 personnes, sera chargé de la gestion du RIE sur lequel seront raccordées l'ensemble des administrations centrales et déconcentrées de l'État.

Il aura pour mission d'assurer son déploiement, son exploitation et son maintien en conditions de sécurité, de mettre en œuvre des services communs associés au réseau et de conduire les évolutions du réseau et des services associés.

Le DISIC précise que le RIE intégrera dans un premier temps les réseaux des services de l'État (RGT pour les préfetures, MOREA pour les DDT(M) et RENAVAL pour les DDCS-PP). A terme il envisage de ne constituer qu'un seul réseau et une messagerie unifiée. Le développement de services communs se fera progressivement avec en premier lieu la mise en place d'un annuaire commun.

Dès le lancement du projet RIE, la CFDT s'est prononcée pour une internalisation de sa gestion et de son exploitation en faisant valoir les ressources et compétences techniques nationales existantes pour assurer l'hypervision de ce réseau. Nous avons alors très clairement indiqué que nous nous opposerions à toute forme d'externalisation de ces prestations essentielles. Nous avons été entendu, l'administration a abandonné son esquisse initiale d'externalisation de la gestion du RIE.

Les SIDSIC assureront le pilotage des raccordements locaux pour l'ensemble des services de l'État et seront les référents auprès du Service à Compétence Nationale du RIE.

Monsieur MARZIN clôture la réunion en indiquant qu'il proposera de rencontrer prochainement chaque organisation syndicale.

**La prochaine réunion
du groupe de travail des SIC
se tiendra en juin**

Glossaire

DISIC	Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication
DSAF	Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre
DGAFP	Direction générale de l'administration de la Fonction publique
RIE	Réseau interministériel de l'État
SCN RIE	Service à compétence nationale du réseau interministériel de l'État
SDPSD	Sous-direction du pilotage des services déconcentrés
SIDSIC	Service départemental interministériel des systèmes d'information et de communication